

ACTION URGENTE

UNE COMMUNAUTE INDIGENE EN DANGER DANS LE CHOCO

Des affrontements entre des groupes paramilitaires de l'Armée nationale de libération et les forces de sécurité gouvernementales continuent de causer des violations des droits des peuples indigènes wounaan et embera dans le département du Chocó (dans l'ouest de la Colombie), et une crise humanitaire et en matière de sécurité est imminente.

Le 20 août, à 13 h 45, des affrontements ont éclaté entre des soldats des forces armées colombiennes et l'Armée de libération nationale (Ejército De Liberación Nacional, ELN) à 700 mètres du territoire wounaan de Puerto Olave, sur le fleuve San Juan. Les forces de sécurité ont par ailleurs récemment informé cette communauté de la présence de mines terrestres dans les territoires environnants. Des organisations indigènes ont indiqué à Amnesty International que la population craint pour sa sécurité en raison de ces derniers affrontements et de la présence présumée de mines terrestres.

Il a été signalé que vers 10 heures, le 22 août, d'autres affrontements armés ont eu lieu entre l'ELN et le groupe paramilitaire Autodefensas Gaitanistas de Colombia (AGC) dans les communautés JUUN DUR (une réserve indigène wounaan) et QUIPARALITO (une réserve indigène embera), sur les berges du Truandó, à Riosucio, dans le nord du Chocó. Ana María Mepaquito, une jeune femme indigène âgée de 22 ans et mère de trois jeunes enfants, a perdu la vie à cause de ces échanges de tirs. Les membres de ces communautés indigènes ont dit qu'ils ne peuvent pas quitter leur territoire car ils craignent d'être arrêtés aux postes de contrôle tenus par les groupes paramilitaires et l'armée nationale colombienne, et aussi en raison des mines antipersonnel posées dans les environs.

Outre le fait qu'elles sont confinées sur leur territoire, les communautés JUUN DUUR et QUIPARALITO ne peuvent pas chasser, alors que leur nourriture provient essentiellement de la chasse, et les possibilités d'acheminer de la nourriture jusque sur leur territoire sont limitées, ce qui entraîne une grave crise humanitaire. Le conseil indigène du Chocó a également déclaré que les communautés voisines de Peñas Blancas, de Jagual, de Marcial et de Pichindé risquent de façon imminente de subir un déplacement forcé en raison des affrontements entre groupes armés. Enfin, Amnesty International continue de recevoir des informations signalant une augmentation du nombre de filles et de garçons indigènes recrutés de force dans la région.

Le gouvernement colombien n'a jusqu'à présent pas pris les mesures nécessaires pour permettre à l'aide humanitaire d'arriver à destination, et pour assurer une présence suffisante de l'État sur ce territoire. Plus de 100 membres de la communauté embera de la municipalité de Riosucio, dans le Chocó, se sont mobilisés et ont manifesté à Bogotá devant le palais présidentiel, pour demander au gouvernement de prendre d'urgence des mesures afin de protéger leur vie et de garantir leur dignité et leur protection.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de garantir la fourniture de toute urgence d'une aide humanitaire aux communautés JUUN DUR et QUIPARALITO, confinées sur leur territoire, et de fournir une protection aux communautés voisines de Peñas Blancas, de Jagual, de Marcial et de Pichindé ;
- demandez une présence suffisante de l'État dans le secteur des bassins du Truandó et du San Juan afin de garantir la protection, la sécurité et la liberté de mouvement des populations indigènes vivant dans ce secteur.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 12 OCTOBRE 2017 À :

Président

Juan Manuel Santos
 Presidente de la República
 Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26,
 Bogotá, Colombie
 Courriel : contacto@presidencia.gov.co
**Formule d'appel : Estimado Señor
 Presidente, / Monsieur de Président,**

Directrice de l'Unité pour les victimes
 (assistance et indemnisation)

Yolanda Pinto
 Calle 16 # 6-66. Edificio Avianca Piso 19
 Bogotá, Colombie
 Fax : +57 1 4261111
**Formule d'appel : Estimada Señora
 Directora, / Madame la Directrice,
 Copies à :**

Gouverneur du Chocó

Jhoany Carlos Alberto
 Cra. 7 No. 24-76 Piso 3
 Quibdo, Chocó, Colombie
 Fax: +57 (4) 6738900 Poste 1
 Courriel : gobernacion@choco.gov.co
**Formule d'appel : Estimado Señor
 Gobernador, / Monsieur le
 Gouverneur,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays. (adresse/s à compléter) :
 Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 178/17. Pour en savoir plus : www.amnesty.org/fr/documents/amr23/6774/2017/fr/

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE COMMUNAUTE INDIGENE EN DANGER DANS LE CHOCO

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 16 août, Amnesty International a publié une déclaration publique sur la situation dans le Chocó, dans laquelle elle se disait préoccupée par la gravité de la situation humanitaire dans ce département (voir <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr23/6946/2017/fr/>). Pendant le premier semestre de 2017, les communautés indigènes du Chocó ont signalé au moins deux incursions de paramilitaires sur leurs territoires. La première a eu lieu le 6 mars et a causé le déplacement massif de familles et le confinement de communautés voisines à Peña Azul (pour en savoir plus, voir : <https://www.amnesty.org/fr/documents/AMR23/5826/2017/fr/>). La seconde a eu lieu le 18 avril sur le territoire de Jiguamiandó, non loin de la zone humanitaire de Pueblo Nuevo (pour en savoir plus, voir : <https://www.amnesty.org/fr/documents/AMR23/6082/2017/fr/>).

Des crimes de droit international et des violations des droits humains continuent d'être commis dans le département du Chocó, notamment des homicides ciblés de membres de communautés afro-colombiennes et indigènes, des déplacements forcés collectifs, le confinement de communautés et le recrutement forcé de filles et de garçons.

Les peuples indigènes du Chocó vivent dans la crainte constante des menaces et violences des groupes paramilitaires. C'est pourquoi en 2009, la Cour constitutionnelle a rendu la résolution 004 exhortant l'État colombien à prendre des mesures qui tiennent compte des difficultés particulières de certains groupes ethniques en vue d'élaborer une politique publique relative aux déplacements forcés visant à protéger la vie, la liberté et la diversité culturelle, entre autres droits.

Amnesty International a déjà dénoncé publiquement la hausse du nombre d'homicides de dirigeants autochtones en Colombie, pointant les défaillances dans la mise en œuvre du processus de paix. « Cette situation de grand danger dans laquelle se trouvent, en Colombie, les communautés indigènes est très inquiétante. Ces crimes mettent en lumière l'une des principales difficultés concernant l'application du processus de paix : la protection des communautés vivant dans les régions qui ont été le plus durement frappées par le conflit armé et la nécessité de veiller à ce que ces agissements ne restent pas impunis », a déclaré Erika Guevara-Rosas, directrice du programme Amériques à Amnesty International (pour de plus amples informations, voir <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2017/04/colombia-ola-de-asesinatos-de-indigenas-resalta-fallas-de-implementation-del-proceso-de-paz/>).

Nom : Communautés indigènes wounaan et embera de Juun Dur, Quiparalito et Puerto Olave
Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 178/17, AMR 23/7032/2017, 31 août 2017